

Décision n°2024-44-subvention

Décision portant validation du versement de subventions au profit du BDE « AMSO EXCITED »

Le Président d'Aix Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901, relative au contrat d'association,

Vu les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 donnant délégation de pouvoir au Président en matière de versement de subventions,

Vu la décision du Conseil de laboratoire du 7 novembre 2024,

Considérant le caractère non lucratif de l'association « BDE AMO EXCITED »,

Considérant que ladite association a pour objet d'animer la vie étudiante sur le campus universitaire,

Considérant par ailleurs qu'elle notamment pour projet d'organiser le Gala AMSEE *Together* réunissant les étudiants, les anciens étudiants du laboratoire ainsi que les enseignants et personnels administratifs,

Considérant que cet événement est de nature à favoriser la rencontre entre les étudiants et les professionnels,

Considérant que la vie étudiante et l'insertion professionnelle des étudiants font partie des missions dévolues à l'université,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Est approuvée l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 500 € (mille cinq cent euros) au profit du « BDE AMO EXCITED », afin de favoriser et soutenir l'ensemble de leurs actions.

Article 2 :

Le montant de cette subvention sera prélevé sur la ligne budgétaire suivante : AMIDEX – EURAMSE – éOTP : AMSEVJEU/AMSE/IA18HRU404 CC : EURAFCTE.

Article 3 :

La structure bénéficiaire est tenue de produire un bilan financier attestant la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans le délai de six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

Article 4 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 27 janvier 2025

Le Président d'Aix Marseille Université,


Eric BERTON



Publiée le : **07 FEV. 2025**

Transmise au Recteur de la région académique le : **07 FEV. 2025**